

Foire aux puces à Guiclan
Dimanche 29 Mars 2026

Exposant :

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de Siret : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

Pièce d'identité :

Carte d'identité Permis de conduire Passeport

Numéro de la pièce :

Date de délivrance :

Nombre de mètres linéaires : _____ X 3,5€ = _____€
Bout de table (1 max) : Oui (2€) Non

Total : _____€

Règlement :

Espèce Chèque, numéro : _____ Banque : _____

Virement

Nombre de personnes présente sur le stand (max 2) : ____

Le participant accepte le règlement intérieur ci-joint et atteste sur l'honneur de ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année 2026.

Date : _____

Signature : _____

La réservation sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription daté, signé, accompagné du règlement à l'ordre du "GJ de L'Horn" à l'adresse suivante :

1 Coat ar Guen - 29410 Guiclan

Tél : 06-22-20-17-06

Mail : foireauxpucesgjh@laposte.net

Règlement à conserver (Foire aux puces, 29 Mars 2026, salle omnisport de Guiclan)

- . **Les exposants** devront pouvoir présenter une pièce d'identité le jour de la manifestation.
- . Installation des exposants de **7H à 08H45**.
- . Tout emplacement réservé et non occupé **avant 08H30** sera à la disposition de l'organisateur, sans remboursement.
- . Horaires visiteurs : de 09H à 16H30.
- . **Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant la clôture de la manifestation.**
- . **Toute inscription sera validée à réception du règlement intégral.** En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.
- . Les exposants sont seuls responsables des objets exposés (perte, vol, casse, dommages).
- . Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.
- . Les exposants s'engagent à respecter le matériel mis à disposition (tables et chaises).
- . La petite restauration sur le site sera assurée par l'association du GJ de L'Horn.